



Vos clients détiennent d'importantes quantités de lampes, d'équipements électriques professionnels du bâtiment, de l'industrie, de la recherche ou du médical ?

PROPOSEZ-LEUR UN ENLÈVEMENT À DOMICILE !

Vous souhaitez apporter les réponses les mieux adaptées aux préoccupations de vos clients. C'est la raison pour laquelle votre société est partenaire de Réylum, l'éco-organisme agréé pour assurer l'enlèvement et le recyclage des lampes et des équipements électriques professionnels usagés (DEEE Pro).

→ **INFORMEZ VOS CLIENTS DE LEURS OBLIGATIONS**

Ils doivent se défaire des lampes et des DEEE Pro qu'ils détiennent dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Comment ? Selon les cas, ils peuvent soit :

- les rapporter chez **leur distributeur** ;
- les rapporter en **déchèterie professionnelle partenaire de Réylum** (liste sur www.recylum.com) ;
- les faire collecter par un **prestataire** (installateur, collecteur de déchet, ...) ;
- ou les **faire enlever** gratuitement sur site **par Réylum**.

→ **APPORTEZ-LEUR LA SOLUTION !**

L'enlèvement et le traitement gratuit de leurs lampes et DEEE Pro par Réylum : un service simple et efficace financé par certains fabricants.

- Mise à disposition des conteneurs⁽¹⁾.
- Enlèvement des conteneurs sur simple demande.
- Traçabilité (conforme à la réglementation BSD).

Gratuit et résiliable à tout moment

(1) Dépôt de garantie

Réylum contactera votre client de votre part

Pour cela, il vous suffit de remplir et de nous retourner ce document **par fax au 01 56 28 95 94 ou par mail à pointdecollecte@recylum.com**.

VOUS

Société (Nom, Ville) :

Nom, Prénom :

E-mail : Tél. :

VOTRE CLIENT

Société (Nom, Ville) :

Activité :

Nom, Prénom :

E-mail : Tél. :

Remarques :

Pour toute question sur le recyclage :
pointdecollecte@recylum.com

0 810 001 777 Service 0,06 € / min + prix appel